

A V E N A N T No 5
du 1^{er} JANVIER 2025

entre

LA FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES FERBLANTIERS,
APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)

ET

L'ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS DE
CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)

d'une part

et

LE SYNDICAT UNIA

d'autre part.

AVENANT N° 5 : ACCORD SUR LES SALAIRES 2025

Les parties à la convention collective de travail de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le canton de Vaud du 1^{er} janvier 2018 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2025, conviennent de modifier celle-ci comme suit :

Article 41 - Salaires

1. Inchangé.
2. Inchangé.
3. Inchangé.
4. Inchangé.
5. Inchangé.
6. Adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie :
 - 1) *Inchangé.*
 - 2) *Inchangé.*
 - 3) *Inchangé.*
 - 4) *Inchangé.*
 - 5) *Dès le 1^{er} janvier 2025, les salaires effectifs horaires et mensuels sont augmentés :*
 - a) de CHF 0.30 par heure ou CHF 53.00 par mois pour les travailleurs des classes listées à l'alinéa 2 ci-avant ;
 - b) de CHF 0.10 par heure et par travailleur ou CHF 17.00 par mois et par travailleur, multiplié par le total des travailleurs occupés au 31.12.2024, ce montant devant être réparti entre les travailleurs concernés selon les prestations fournies (attribution au mérite).

L'employeur peut déroger aux augmentations mentionnées à la let. a) et b) de cet article si le travailleur a été engagé après le 30 septembre 2024.

Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

*ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS
DE CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)*

Le président :

Yvan Aubert

Le secrétaire :

Jacques ~~Olivier~~ Georges

*FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)*

Le président :

Steve Moïk

Le secrétaire :

Laurent Bleul

UNIA

Secrétariat central :

Vania Alleva

Présidente

Bruna Campanello

Responsable secteur Artisanat

Région Vaud

Arnaud Bouverat

Secrétaire régional

Guillaume Racloz-Daiz

Responsable Artisanat

Berne et Lausanne, le 20 janvier 2025